Services publics 75
la cgt
Comité des syndicats Ville de Paris

A l'attention
des Conseillers de Paris

LETTRE OUVERTE

Paris, le 04 novembre 2026

Droit de grève bafoué, service public livré au privé : Emmanuel Grégoire doit répondre !

Depuis le 15 octobre 2026, les agents des ateliers du service de l'énergie sont en grève. Ce sont les agents qui s'occupent des chaufferies, en particulier dans les écoles, les crèches et les bibliothèques.

Ils revendiquent l'augmentation d'une prime, la prime de technicité, prime qui n'a pas été augmentée depuis plus de 20 ans.

Aujourd'hui, mercredi 4 novembre, M Grégoire n'a toujours pas reçu les grévistes, ni ouvert la moindre négociation sur leur revendication.

Pire : la direction de la DCPA (Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture) a fait appel à une entreprise extérieure, ENGIE, pour casser la grève et rallumer les chaufferies.

Un premier chèque de 80 000 € a été fait, un deuxième serait en préparation pour 50 000 € supplémentaires, ce qui amènerait à 130 000 € le coût de cette opération hasardeuse…

Les interventions d'ENGIE ont entraîné : des pannes, parfois l'absence d'allumage de la chaufferie, des inondations… là encore, tout ceci va représenter un coût supplémentaire que la collectivité devra supporter.

La CGT n'accepte pas la remise en cause du droit de grève, ni l'absence d'ouverture de négociations. M. Grégoire avait pourtant, à juste titre, reproché au gouvernement d'avoir laissé pourrir la situation chez les lycéens en ignorant leurs revendications. Alors, que fait-il lui-même face aux revendications de ses propres agents ?

Notre organisation syndicale n'accepte pas non plus la chasse aux sorcières qui commence à s'organiser contre les militants CGT engagés dans la grève.

Un premier camarade est convoqué ce vendredi 6 novembre. Pourquoi ? Parce que, dans le cadre de son travail, il a refusé qu'un agent en congé soit appelé pour remplacer un agent gréviste. Parce qu'il a fait son travail, dans le respect du droit à congé et du droit de grève.

Alors, nous interpellons aujourd'hui chaque conseiller de Paris : votre responsabilité est engagée. Cautionnez-vous cette violente offensive contre le service public, contre le droit de grève, contre le droit syndical ?

Pour notre part, rien n'entamera notre détermination à gagner, à défendre le service public, le droit de grève et le droit syndical.

Nous vous demandons, en retour, d'agir pour que cesse l'emploi d'une entreprise extérieure, que la municipalité arrête de briser la grève, que les poursuites envers les militants syndicaux soient arrêtées, et que les revendications des grévistes soient satisfaites.

Nous souhaiterions une réponse de chacun des conseillers de Paris destinataire de ce courrier.

Veuillez recevoir, Monsieur, Madame, l'expression de nos salutations syndicales.

Pour les syndicats CGT du Comité de la Ville de Paris
Le coordinateur
Christophe FARINET

Comité CGT ville de Paris
Bourse du Travail, 3 rue du château d'eau 75010 Paris
comite.cgt.villedeparis@gmail.com